

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 15

Objet :

Avenant à la convention mutuelle prévoyance actuelle non labellisée

Monsieur le Maire expose que bien qu'un nouveau dispositif d'une offre de prévoyance est désormais adopté, il existait jusque-là un précédent contrat collectif « maintien de salaire » déjà souscrit auprès de la MNT. Il précise que ce contrat n'appelait aucune participation de la commune. Seules les cotisations des employés adhérents étaient exigées.

Même si ce contrat devait normalement s'éteindre au 1^{er} janvier 2025, la transition entre les deux dispositifs pose toujours problème pour certains adhérents dont les droits à prise en charge ne sont pas épuisés et sont toujours en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal de conclure un avenant à ce contrat permettant aux bénéficiaires d'épuiser leurs droits auprès de cette mutuelle prévoyance. La cotisation seulement acquittée par les employés adhérents sera en 2026 de 3,10% au lieu de 2,74% pour 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

-Adopte l'avenant au contrat collectif maintien de salaire de la MNT

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260225-260215-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

-Autorise le maire à signer tout acte y afférent

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260225-260215-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026